

LE PETIT MANIGUET



SEPTEMBRE 2015



M&F

MIRABEL'FIG TRAITEUR
 Jean-François CUENIN
 07.86.43.27.34
 mirabelfig@gmail.com
 www.mirabelfig.fr

AGENCE RENAULT

GARAGE
Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
 Mécanique – Carrosserie
 (toutes marques)

Route de Custines
 54670 MALLELOY
 Tél. : 03.83.49.14.74



ANGELINA COIFFURE
 2 bis rue de Nancy
 Malleloy 03.83.49.37.18



M. Bruno Millot
 M. Terry Garnier

chauffage
 plomberie
 sanitaire
 énergie renouvelable

6 rue de Nomeny
 54610 Manoncourt-sur-Seille

06 98 9 7 25 54
 mg.energie@yahoo.fr



C.J.P.

Electricité Générale
 Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
 54670 MALLELOY

Neuf
 Rénovation

Tél. 03 83 49 19 78
 Port. 06 19 98 22 13
 Fax 09 64 22 70 34

cjp.cjp@orange.fr

C.FORT ELEC

Eclairage Public
 Electricité



24, Rue du Stade
 54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 03 83 35 09 33
 Télécopie : 03 83 31 40 31
 Portable: 06 89 87 24 94
 E-mail : c.fortelec@orange.fr

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

La rentrée des classes s'est bien déroulée, tout était rentré dans l'ordre malgré les dégradations faites courant juillet sur les murs et le mobilier dans toutes les classes de l'école primaire. Une plainte a été déposée et l'enquête est en cours.

Lors du Conseil Municipal de ce mois, nous avons voté l'agenda d'accessibilité (p.7) pour tous les bâtiments publics.

Durant ces 20 dernières années, la commune a pris beaucoup de retard envers cette obligation. Heureusement, la priorité du mandat précédent a été la restructuration de l'école primaire avec la mise aux normes et l'accessibilité du bâtiment.

Néanmoins, il reste des travaux importants à financer, et de ce fait, nous avons demandé une dérogation avec un étalement sur 6 ans au lieu de 3 ans prévus par la loi. Les dotations de l'état vont continuer de diminuer donc notre budget se restreint d'année en année.

Enfin, pour finir je vous informe que le site internet de la commune est finalisé et actualisé régulièrement par notre conseillère municipale Frédérique CLAUDON, je vous invite donc à le consulter.

Bonne lecture.



SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal	p. 4
Périscolaire	p. 10
Vie scolaire	p. 10
Vie associative	p. 10
Rencontre avec un champion	p. 14
Célébrations eucharistiques	p. 15
Etat civil	p. 15
Les infos à conserver	p. 16
Renseignements utiles	p. 20

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

12 conseillers présents - 3 représentés

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 18 mai dernier demandant la modification simplifiée du plan d'occupation des sols. Celle-ci porte sur la suppression d'un emplacement réservé et la mise en adéquation avec les recommandations du Grenelle de l'environnement en matière de densité.

Emplacement réservé n° 10

Le plan d'occupation des sols a prévu un emplacement réservé (ER n° 10) sur les parcelles cadastrées AB n° 295 et 296 afin de permettre la réalisation d'une liaison entre le chemin du Rachy et la rue du Moulin.

Le projet d'aménagement présenté par la Société Nexity intègre la réalisation de cette liaison dans les travaux de son programme.

Compte tenu de la réalisation de cet équipement par un tiers, il n'est pas nécessaire de maintenir la servitude d'emplacement réservé sur ces parcelles.

Les articles INA.6, INA.7, INA.8 et INA.9 du plan d'occupation des sols réglementant l'implantation des constructions

Dans le cadre d'une opération d'aménagement, ces articles s'appliquent au périmètre aménagé et non au parcellaire après découpage. Ils entraînent des contraintes fortes en terme de constructibilité, allant à l'encontre des recommandations du Grenelle de l'environnement, notamment en ce qui concerne les critères de densité.

Considérant que les projets de construction, sur des terrains constructibles issus d'un découpage, doivent être instruits de façon identique aux autres projets, et afin de rendre ce document cohérent par rapport aux nouvelles dispositions recommandées par le Grenelle de l'environnement, il convient d'ajouter au règlement de la zone INA du POS la mention suivante :

« Les règles du présent chapitre sont appréciées au regard de chacun des terrains issus d'une division en propriété ou en jouissance, dans le cas d'un lotissement ou dans celui de la construction sur un même terrain de plusieurs bâtiments dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance ».

Compte tenu du caractère mineur des modifications envisagées du document d'urbanisme, l'évolution proposée s'inscrit dans le champ d'application des articles L.123-20-1 et suivants et L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de modification simplifiée du POS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant

- Que les principales étapes de la procédure de modification simplifiée du plan d'occupation des sols sont réalisées,
- Qu'un avis a été publié dans l'Est Républicain dans la rubrique des annonces légales le 28 mai 2015, ainsi que dans le journal municipal, mentionnant l'objet de la modification, le lieu et les heures de consultation et de formulation des observations
- Que la publicité a été faite par affichage dans le panneau extérieur de la mairie
- Que le registre mis à disposition du public ne contient aucune observation
- Que le délai d'un mois est échu

ACCEPTTE la modification simplifiée du plan d'occupation des sols ;

- Le règlement de la zone INA du POS sera ainsi rédigé :

« Les règles du présent chapitre sont appréciées au regard de chacun des terrains issus d'une division en propriété ou en jouissance, dans le cas d'un lotissement ou dans celui de la construction, sur un même terrain, de plusieurs bâtiments dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance. »

- Dans le tableau des emplacements réservés, l'opération n° 10 sera purement et simplement supprimée.

CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DU CHEMIN DE RACHY

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention relative à l'aménagement de la voirie et des réseaux dans le chemin de Rachy.

Cette convention fixe les conditions techniques et financières de création de la nouvelle voie. Celle-ci étant réalisée uniquement pour desservir les parcelles à bâtir, la société NEXITY Foncier Conseil supportera l'intégralité des coûts inhérents à son aménagement et assurera sa réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention présentée ainsi que toute pièce s'y afférant.

ALIGNEMENT DU CHEMIN DE RACHY

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un plan relatif à un échange de terrain entre Nexity Foncier Conseil et la Commune de MALLELOY en vue de la régularisation de l'emprise du Chemin Communal dit de Rachy. Ce plan projet de division et de bornage est établi par GEODATIS.

La partie cédée à la commune de MALLELOY représente 3 a 23.

La partie cédée par la Commune à NEXITY Foncier Conseil est de 3 a 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau tracé du chemin de Rachy dont la largeur varie de 9 à 11 mètres.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet échange.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Madame le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement a été créée en remplacement de la taxe locale d'équipement. Elle indique ensuite la possibilité d'appliquer des exonérations partielles ou totales et liste les cas autorisés par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

- **FIXE** la taxe d'aménagement au taux de 5%
- **EXONÈRE**, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, partiellement à hauteur de 50 % les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable, construction de moins de 20 m² non raccordée au réseau électrique.

DEMANDE D'EMPRUNT POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU CABLÉ

Madame le Maire rappelle la nécessité de recourir à un emprunt de 40 000 € pour financer l'enfouissement du réseau câblé dans la rue de Custines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de contracter un prêt de 40 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux variable de 2.25 % (1.25 % taux du livret A + 1%)
- **OPTE** pour un remboursement trimestriel sur une durée de 20 ans, à amortissement constant
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Suite au problème de stationnement sur la Commune, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris l'attache de la police intercommunale pour réglementer le stationnement. Elle soumet ensuite à l'assemblée les propositions faites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 abstentions – 3 voix contre – 8 voix pour

➤ **ACCEPTE** les propositions de la police intercommunale d'identifier les places de stationnement et n'autoriser les stationnements qu'à ces emplacements définis ;

➤ **DEMANDE** à Madame le Maire de prendre les arrêtés municipaux interdisant le stationnement hors des emplacements marqués et aménagés et instaurant une zone bleue place du 11 septembre 1944 ; La possibilité de créer de nouveaux emplacements sera étudiée.

➤ **CHARGE** Madame le Maire de faire l'acquisition des panneaux réglementaires.

INDEMNITÉ DE FONCTION DE MAIRE

Suite aux baisses de dotations d'État, et aux transferts de compétence vers le Bassin de Pompey, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer son indemnité de fonction en la passant de 760.29 € à 608.23 € brut par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à compter du **1^{er} juillet 2015**, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 16 % (au lieu de 20%) de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015, soit **608.23 €** brut, le montant maximum étant de 1 178.46 €,
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} Adjoints : 5,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015, soit **209.08 €** brut, le montant maximum étant de 313.62 €.

Article 2 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées trimestriellement.

Article 4 : Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal

- le rapport annuel 2014 de la Société SAUR, délégataire, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
 - le rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable
- documents qui sont à disposition au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces rapports.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE LA DOTATION D'INVESTISSEMENT TRANSITOIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier en 2015 d'une subvention de **3 866 €** auprès du Conseil départemental au titre de la dotation d'investissement transitoire.

Elle présente ensuite des factures d'investissement d'un montant global de 6 232.43 € HT pouvant faire l'objet d'un subventionnement :

- Facture d'ICSEED pour une étude thermique à la salle polyvalente : 1 650 € HT
- Facture de RS INFO pour l'achat de 6 ordinateurs portables pour l'école : 2916 € HT
- Facture de RS INFO pour l'achat d'un serveur à la mairie pour : 1666.43 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention de **3 866 €** pour le financement des trois opérations précitées ;

▪ **ARRETE** le plan de financement de l'ensemble des opérations comme suit :

- Subventions du Conseil Départemental : 3 866.00 €
- Part communale (sur fonds propres) : 2 366.43 €

- **S'ENGAGE** à prévoir, chaque année, autant que de besoin, les crédits nécessaires au bon entretien des équipements subventionnés.

ELAGAGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs terrains de particuliers ne sont pas entretenus. De ce fait, la végétation empiète sur le domaine public, rendant dangereuse la circulation des véhicules et des piétons. Plusieurs courriers ont déjà été adressés aux contrevenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Après avoir entendu les gênes provoquées par ce manque d'entretien (absence de sécurité pour la circulation des piétons et voitures, véhicules abimés)

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en demeure les propriétaires défectueux
- **CHARGE** Madame le Maire de faire effectuer les travaux par une entreprise ou par l'employé communal selon l'importance, et de mettre en recouvrement le coût auprès des propriétaires des terrains non entretenus.

PÉTITION CONTRE LE PROJET DE ROUTE PASSANT DANS LA RUE DU MOULIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la pétition, reçue ce matin par courrier recommandé avec accusé de réception, émanant d'habitants de la commune et de communes voisines.

Cette pétition est menée contre le projet de route passant dans la rue du Moulin en liaison avec le futur lotissement « le Domaine du Pré la Saule ».

Après étude des arguments avancés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en présence de 4 personnes signataires de la pétition

- **RAPPELLE** la chronologie du projet de lotissement en Rachy :

▪ Lors de la modification du plan d'occupation des sols le 27/09/1999, les élus en place ont défini l'emplacement d'un futur lotissement en Rachy avec comme desserte un maillage entre le chemin de Rachy et la rue du Moulin. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune contestation à l'époque.

▪ Le 4^{ème} plan local de l'habitat (PLH) voté pour la période de 2011 à 2017 par le Bassin de Pompey prévoit la construction de 45 logements dans ce lotissement.

▪ Récemment, Nexity a déposé un projet d'aménagement en conformité avec les différents règlements de la Commune et de la Communauté de Communes.

- **PRECISE** que les entrées ou sorties du lotissement sont prévues par la rue de Nancy, le chemin du Rachy et la rue du Moulin, pour rendre plus fluide et sécuriser la circulation dans le quartier.

- **SOULIGNE** que le chemin de randonnée est déjà coupé dans les 4 communes entre CUSTINES et MONTENOY à plusieurs endroits par la route départementale et plusieurs rues.

- **INFORME** de la nécessité de renouveler la population pour conserver l'école du village dont les effectifs baissent d'année en année.

- **S'ENGAGE**, le moment venu, à réglementer la circulation dans le futur lotissement, ainsi que dans la rue du Moulin en instaurant éventuellement un sens unique.

QUESTIONS DIVERSES

Frédérique CLAUDON informe le Conseil Municipal que le site internet est en cours de construction et est déjà consultable. Elle précise que ce moyen de communication ne remplacera pas le bulletin municipal mais viendra en complément.

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

13 conseillers présents – 1 représenté

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

L'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation fait obligation d'élaborer un Ad'AP pour tout établissement recevant du public, non conforme au 31 décembre 2014. La date limite de dépôt est fixée au 27 septembre 2015.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic a été effectué en 2013 par le bureau VERITAS sur les bâtiments communaux, et informe que la société HANDI'SECUR S.A.S.U. de DIJON a été retenue pour l'élaboration de l'Agenda, sur les bases du devis s'élevant à un montant de 1 750 € HT comprenant la réalisation des diagnostics au cimetière et à la mairie annexe et la confection de l'agenda d'accessibilité programmée.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des travaux à réaliser pour mettre en conformité les ERP (établissements recevant du public) et IOP (installations ouvertes au public). Après définition des axes prioritaires des travaux, elle propose un calendrier de réalisation et les demandes de dérogation à effectuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les diagnostics réalisés ;
- Approuve l'agenda d'accessibilité programmée tel qu'il est proposé, à savoir :

Année	Bâtiment	Montant de travaux HT
2016	Ecole maternelle	1 400 €
2016	Mairie annexe	2150 €
2017	Espace Multi Accueil	2 800 €
2017	Mairie-Escaliers extérieurs	5 100 €
2018	Salle polyvalente	4 200 €
2019	Mairie	7 600 €
2020	Vestiaire	9 100 €
2021	Eglise	2 300 €
2021	Mille Club	2 200 €

- Accepte le tableau des dérogations demandées joint
- Demande l'autorisation d'échelonner la réalisation des travaux sur 6 années au lieu de 3 ans prévus par la loi pour des raisons financières considérant :
 - La baisse des dotations d'Etat passant de 108 044 € à 97 833 € en 2015 (-10.44 % ; - 30 % prévus à terme)
 - Les faibles ressources de la Mairie : Résultat reporté de 2014 en investissement : 3 401 € - Pas de possibilité de virement de la section de fonctionnement
 - Les travaux à réaliser en urgence pour la conservation du patrimoine :
 - Chauffage de la salle polyvalente : 25 000 €
 - Restauration de la façade de la Mairie très dégradée : 21 000 €
 - Places de retournement comprenant l'achat des terrains et les travaux d'aménagement : 20 000 €
 - Travaux divers d'entretien pour préservation du patrimoine et mise en conformité électrique et gaz
 - Achat de matériel d'entretien (tondeuses à gazon – appareil de désherbage) : 10 000 €
 - Charge Madame le Maire de transmettre l'Ad'AP à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 20 Août expliquant que la délibération du 9 juillet dernier n'est pas applicable en l'état.

L'article L 331-9 du code de l'urbanisme permet d'exonérer notamment les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable, mais ne permet pas d'y ajouter d'autres critères.

Les élus sont donc invités à délibérer à nouveau sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

- **FIXE** la taxe d'aménagement au taux de 5%
- **EXONÈRE**, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, en totalité les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants à compter du **01/01/2016** :

OBJET	Tarifs au 01/01/2016
Location de la salle polyvalente	
1 – Aux particuliers	
Le Week-end	
▪ Habitant la Commune	200.00 €
▪ Location de moins de 3 heures	76.00 €
▪ Extérieur à la Commune	600.00 €
La semaine	
▪ En journée	
▪ La soirée (manifestation extérieure)	16.00 €/H
2 – Aux associations	305.00 €
▪ Gratuité 2 fois dans l'année	
Location journalière ensuite	100.00 €
Location de vaisselle	0.65 €/couvert
Location table + 6 chaises non livrées	3.00 €
Forfait pour livraison tables + chaises	15.00 €
Nettoyage de la salle	62.00 €
Tarifs de vaisselle en cas de perte ou de casse	listés en annexe
Location de l'alambic communal	
▪ Habitants de MALLELOY	25.00 €
▪ Personnes extérieures	50.00 €
Concessions au cimetière communal	
▪ Trentenaire	200.00 €
▪ Cinquantenaire	350.00 €
Columbarium	
▪ 15 ans	250.00 €
▪ 30 ans	500.00 €
Droit de chasse dans la forêt communale du bois de Jehaye	350.00 €
Droit de stationnement sur le domaine public	
▪ Sans électricité	0.80 €/ml
▪ Avec électricité	0.90 €/ml
Droit de place à la fête foraine	85.00 €/forain
Menus produits forestiers	12.00 € HT
Publicité dans journal communal pour 1/6 page et 3 parutions dans l'année	60.00 €
Repas des Anciens (pour non ayants droit)	32.00 €
Activités périscolaires	
Restauration scolaire	
• QF ≤ 800	4.00 €/repas
• QF ≥ 800	4.50 €/repas
Restauration du mercredi	
• Moins de 6 enfants présents	6.20 €/repas
• Au moins 6 enfants présents	5.00 €/repas
Garderie du soir	
(la 1 ^{ère} heure est due – ensuite fractionnement par ¼ d'heure)	
• QF ≤ 800	
• QF ≥ 800	1.20 €/H
CLSH à la journée	1.50 €/H
• QF ≤ 800	
• QF ≥ 800	11.00 €/journée
NAP (Nouvelles activités périscolaires)	13.00 €/journée
Par période de 6 semaines (de vacances à vacances)	
• 1 ^{er} enfant	25.00 €
• 2 ^{ème} enfant	20.00 €
• 3 ^{ème} enfant	15.00 €
• 4 ^{ème} enfant	10.00 €

ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS

Le repas des Anciens est prévu le **24 janvier 2016**.

Le nombre de participants diminuant chaque année, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de passer l'âge des personnes invitées au repas des anciens à 63 ans.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les transferts de crédits suivants sur le budget 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 6611 : + 20.00 €

Compte 60632 : - 20.00 €

DOTATION DE SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de la dotation de solidarité d'un montant de 4 500 € allouée par le Conseil Général au titre de l'année 2015. Elle propose de solliciter cette subvention pour les travaux d'enfouissement du réseau câblé dans la rue de Custines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la facture de COMCABLE pour l'enfouissement du réseau câblé d'un montant de 32 822.50 € HT

- Sollicite le versement de la dotation de solidarité d'un montant de 4 500 € pour l'exercice 2015
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
 - ❖ Fonds de solidarité du Conseil Général : 4 500.00 €
 - ❖ Fonds propres de la Commune : 28 322.50 €

RESTAURATION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 1 423 € a été allouée à la commune au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la restauration de la Mairie sur la base d'un devis de 7 113 € HT.

Elle expose ensuite aux élus le devis de la société IRH 54 qui s'est rendue sur les lieux pour répondre à l'appel d'offres organisé par la Mairie au printemps. Le professionnel a expliqué que la préconisation demandée n'est pas du tout adaptée à l'état actuel du bâtiment et qu'il convient de prévoir **un ravalement par étanchéité et système anti-fissure**. Le montant des travaux est estimé à 19 785.47 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant les arguments avancés par le directeur de la société IRH 54, et après étude de la documentation sur le système préconisé
- Accepte le devis présenté d'un montant de 19 785.47 € HT ;
- Demande à Monsieur le Préfet de réétudier notre dossier pour que soit subventionnée à hauteur de 20 % la totalité des travaux préconisés pour la conservation du bâtiment ;
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
 - D.E.T.R. : 3 957.00 €
 - Participation communale : 19 785.56 €
- S'engage à maintenir l'équipement subventionné en bon état d'entretien

QUESTIONS DIVERSES

CONCASSAGE DE DÉCHETS DE DÉMOLITION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la réponse de Monsieur le Préfet concernant la validité de la déclaration de l'activité de concassage de déchets de démolition déposée par Monsieur Robert XARDEL en 1998.

Il s'avère qu'aucune nouvelle déclaration n'a été déposée en Préfecture par le successeur de Monsieur XARDEL pour l'activité de concassage ou pour le dépôt de matériaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Considérant** qu'aucune autorisation n'est donnée actuellement pour l'exploitation d'un centre de concassage au lieu-dit Pré le sec,
- **Décide** de passer la zone artisanale en zone naturelle dans le plan local d'urbanisme actuellement en cours d'élaboration.

VITESSE DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

La vitesse excessive dans la traversée du village est à nouveau évoquée. Des contrôles radar seront demandés à la gendarmerie aux points les plus exposés.

DOMAINE DU PRÉ LA SAULE

Une discussion s'engage sur l'article paru dans la presse le lundi 7 septembre ayant pour objet une pétition menée par une habitante du village contre le projet de lotissement au domaine du Pré la Saule, et son débouché sur la rue du Moulin.

Madame le Maire précise qu'à aucun moment il n'a été envisagé que les travaux de viabilité se fassent par la rue du Moulin. Ceux-ci se feront uniquement par le chemin de Rachy.

Espace Multi Accueil (EMA)



Toutes les activités ont repris : les NAP avec une cinquantaine d'enfants, la cantine avec une trentaine d'enfants, la garderie avec une quinzaine d'enfants et avec trop peu d'inscrits pour le mercredi, celui-ci ne fonctionne plus que le midi jusque 13 h 30.

Pour les enfants qui fréquentent le périscolaire, merci de bien vouloir laisser une paire de chaussons.

Pour toute inscription se renseigner en Mairie auprès de Mélanie la Directrice.

ECOLE

• Un site pour l'école.

L'année dernière, l'école a ouvert son site internet. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://ecoledemalleloy.toutemonecole.com>

Vous pourrez y trouver des informations pratiques sur l'école, des documents pour les devoirs, vous pouvez également nous contacter par son intermédiaire. Vous y trouverez également un accès à des sites de classes de l'école mais leur accès est réservé aux parents des élèves concernés.



Les projets pour cette année :



* Cette année, les enseignants ont choisi de travailler autour de l'éducation morale et civique, la solidarité, notamment au travers de la découverte de la vie des autres enfants du monde... Ainsi nous découvrirons comment se déroulent leurs journées d'école, leurs chants, leurs jeux. Nous lirons des contes du monde. Nous encouragerons également la coopération et l'entraide. Nous organiserons ensuite des sorties, des travaux en expression écrite, en arts, des jeux sportifs... Ce projet devrait enfin se concrétiser par une présentation à la fête de l'école.

Nous poursuivons également notre implication dans les rencontres sportives de l'USEP et les échanges autour de la littérature jeunesse de « lecture échange ».

Un grand merci à tous les élus, parents, amis de l'école et habitants du village qui soutiennent nos actions tout au long de l'année. **Soutenez les actions de l'école et payez moins d'impôts !**

Si vous souhaitez soutenir les actions de l'école, il est possible de faire un don à la coopérative. Celui-ci est déductible des impôts à hauteur de 66 % (Ainsi si vous faites un don de 100€, il ne vous coûtera que 34€). Pour cela, il suffit de nous confier un chèque du montant choisi à l'ordre de « la coopérative scolaire de l'école de Malleloy » en nous précisant que c'est un don. Vous recevrez ensuite une attestation vous permettant de faire la déduction des impôts. **Un grand merci par avance.**

COMITE DES FETES

Programme à venir :

Le samedi 26 septembre soirée loto ;

Le samedi 24 octobre soirée dansante à la salle des fêtes de Malleloy ;

Le dimanche 8 novembre à 15 h concert à l'église de Malleloy ;

Le samedi 28 novembre sortie au marché de Noël probablement à Mulhouse ;

Le samedi 5 décembre défilé du Saint Nicolas puis goûter et spectacle pour les enfants à la salle des fêtes.

Vous pouvez nous suivre ou nous contacter sur notre page facebook : www.facebook.com/pages/Comité-des-fêtes-de-Malleloy/155739254473990 ou sur le lien de la mairie : <http://www.malleloy.mairie54.fr>



Association « Loisirs pour l'Enfance » de Malleloy

Le centre aéré 2015 : Quelle chaleur !! Mais vive les batailles d'eau !!

C'est près de 50 enfants qui sont venus se détendre et s'amuser tout le long du mois de juillet avec une équipe d'animateurs au top : Corentin, Alice, Eloïse, Catherine, Anaïs, Flavie, Solenn, Blandine et Joëlle.

Le centre a vraiment bouillonné cet été : Soleil, chaleur, activités, jeux, sorties étaient au RDV.

C'est avec une équipe dynamique et des enfants plein d'entrain avec une « soif » d'apprendre, de jouer ensemble, de découvrir que nous avons démarré ce mois de juillet.

Le thème de cette année « **la chouette et danses et contes irlandais** » a vraiment enchanté les enfants en leur faisant découvrir les coutumes, les légendes, les danses, les contes ainsi que la connaissance des rapaces. Loann (fauconnier) a fait découvrir aux enfants ses rapaces : chouette, aigle, milan, faucon au terrain de foot en les faisant évoluer autour d'eux. Magnifique !

La soirée Pizza déguisée sur ce thème a eu évidemment son succès et bravo aux parents d'avoir imaginé rapidement un costume ; en effet princesse, elfe, irlandais, chevalier, gnôme, lutin, étaient de la partie.

Le goûter Parents et sa tombola (un classique !), les crêpes-parties, piscine, sorties Poney en mini bus, cuisine, sortie Pépinière pour les petits, veillée, jeux, fabrication du décor, baby-foot, sorties vélo, ping-pong, ballade autour du centre, visite au fort de Frouard..... Tous les enfants y ont participé suivant leur imagination et leurs envies du moment.

Les grands ont campé au terrain de foot, ont fait beaucoup d'activité autour de la nature et ont participé

à une sortie « entre chiens et loups » avec l'association « la compagnie des ânes » d'Eulmont dont le but était de découvrir les bruits de la nuit. Alors, marcher en silence c'est pas facile !! Mais ils ont réussi à voir un renard, 2 chevreuils, un blaireau et entendre des chants d'oiseaux et des renardeaux. Moment mystérieux mais enchanteur !

La sortie à la base nautique de Messein où, pendant que les grands s'initiaient au pédalo, les petits découvraient la faune et la flore par un jeu de piste/ chasse au trésor qui s'est terminé par une partie de pêche. Quelle friture !!

Les enfants ont fini leur semaine en invitant leurs



parents (venus nombreux), offrant un spectacle autour d'un conte irlandais mêlé de danse, de mime, de chants. **Quelle soirée !! Quelle émotion !! Quel talent !!**

Le centre s'est terminé par un pique-nique à la pépinière à Nancy et au cinéma avec le film « les mignons ». Pas si mignons que ça !!



Je remercie la municipalité qui a mis à notre disposition Catherine ainsi que la salle polyvalente, le mille club, le club de foot et de hip-hop, les bénévoles, le foyer rural de Faulx qui nous a prêté un stand et les parents qui nous confient leurs enfants.

A bientôt.

Joëlle Bauquel, directrice et son équipe.



FJEP MALLELOY

2015-2016

www.fjepmalleloy.com



Gym & Danse

Les cours auront lieu les lundis - reprise le 7 septembre

Adultes : • Gym de 20h15 à 21h15 • Danse de 21h15 à 22h15 avec Nathalie

Enfants et Ados : • Danse de 16h30 à 17h15 Enfants nés en 2012-2011-2010 (débutants)

- Danse de 17h15 à 18h15 Enfants nés en 2009-2008-2007 (débutants)
- Danse de 18h15 à 19h15 Enfants nés en 2007 confirmés -2006-2005
- Danse de 19h15 à 20h15 Préados nés en 2004 et avant... avec Nathalie
- Danse de 19h00 à 20h00 Ados nés en 2000 et avant... avec Justine

Step & Zumba

Les cours reprendront le mercredi 9 septembre

Step avec Anne: Les mercredis de 20h45 à 21h45

Zumba avec Julie : Adultes : • 1er groupe de 18h30 à 19h30 • 2e groupe de 19h30 à 20h30

Enfants : • 1er groupe de 16h45 à 17h30 • 2e groupe de 17h30 à 18h15

Cyclisme

La section "cyclisme" du FJEP Malleloy comprend des passionnés de vélo, formant un groupe de cyclistes où règnent la convivialité et le plaisir de partager de belles sorties dominicales.

Tennis de table

Les entrainements reprendront le mardi 1er septembre

Les mardis : • 18h à 19h jeunes de 7 à 16 ans sans compétition • 19h à 20h jeunes

Compétitions & adultes • À 20h pour les adultes loisirs et compétitions **Les jeudis :** À partir de 19h pour les adultes compétitions

Poker

Vous souhaitez jouer au Texas Hold'em Poker en live, dans une ambiance conviviale ? Venez nous rejoindre et participer à notre championnat qui a lieu toutes les 6 semaines environ, le vendredi soir. Reprise le 25 septembre, au Mille Club

Tennis

Les cours reprendront à partir du lundi 14 septembre, au Cosec

Les lundis : 17h—18h—19h et 20h **Les vendredis :** 18h—19h et 20h

Atelier floral

Une fois par mois dans la salle face à la mairie, vous pouvez réaliser vos propres compositions florales : les mardis de 20h à 22h pour les adultes et les mercredis de 16h à 18h pour les enfants. RDV le 15 septembre.

Judo

Le professeur et les responsables attendent les enfants, tous les mercredis à 17h15, pour une heure de découverte ou de perfectionnement. Reprise le 9 septembre

CONTACT Gym—Danse

Colette BERNARD
06.88.62.53.42
ou 03.83.49.31.69

CONTACT Step—Zumba

Catherine BERNARD-SZABO
06.17.06.35.37
zumba.malleloy@gmail.com

CONTACT Cyclisme

Fjepmalleloy.cyclo@ml.free.fr

CONTACT Tennis de table

Bertrand ROUSSEL
03.83.49.09.88

CONTACT Poker

Cath. BERNARD 06.17.06.35.37
Thierry LAURAIN 06.87.39.04.36
poker.mallelov@gmail.com

CONTACT Tennis

Bertrand Roussel
03 83 49 09 88

CONTACT Atelier floral

Cécile Kirsch
06.45.43.02.45

CONTACT Judo

Bertrand Roussel
03.83.49.09.88



Sylvie et Gérald THIERY et leur équipe sont heureux de vous accueillir du jeudi au mardi de 06h00 à 19h30, le dimanche de 06h00 à 13h00 FERMETURE le Mercredi.

BOULANGERIE
Sylvie et Gérald
3 rue du Général Leclerc
54670 CUSTINES
03.83.49.34.12

VOUS SOUHAITEZ INSERER VOTRE PUBLICITE
 DANS NOTRE JOURNAL MUNICIPAL : VOUS
 POUVEZ CONTACTER LA MAIRIE POUR CONNAITRE
 LES DIFFERENTS FORMATS ET TARIFS.

Rencontre avec.....

Un champion du monde



Notre village peut s'enorgueillir : grâce à la victoire de Patrick PARDIEU au Mondial masters contre la montre à Hobro, la Marseillaise a retenti au Danemark début septembre.

Patrick a débuté le cyclisme en 2007 après quelques années de course à pied. Malgré une vie professionnelle bien remplie, un an plus tard il s'engage dans la compétition. Il a alors 44 ans, Dès les premières courses ses performances le font remarquer et il enchaîne les podiums. L'Est Républicain qui a titré le 4 septembre « **Patrick PARDIEU Maître du monde** » le confirme, son palmarès suscite l'admiration des connaisseurs. En effet depuis qu'il est au club de « Neuves Maisons Cyclisme » son palmarès s'étoffe chaque année :



- ❖ 4 titres de champion de Lorraine FFC contre la montre
- ❖ 1 titre de champion de France UFOLEP contre la montre Masters individuel
- ❖ 1 titre de champion du monde contre la montre au Danemark le 3/9/2015

Chaque week-end de mai à octobre il enchaîne les courses. L'hiver il entretient sa forme. Il a maintenant une solide réputation de volonté et d'endurance. Le Contre la montre est sa discipline préférée mais il court aussi en équipe ou en duo. Son physique est un atout et son mental de fer. Et là, Patrick insiste sur le

rôle primordial que tient son épouse Florence : elle veille à tout, alimentation, moral et lors des déplacements elle se charge de l'intendance : « sans elle je n'aurais jamais atteint ce niveau » dit-il. Bel hommage !

L'année prochaine il devra aller défendre son titre de champion du monde en Australie. Pour cela il lui faudra bien sûr s'entraîner, mais surtout trouver des sponsors. Gageons qu'avec sa ténacité, l'appui de Florence son épouse, le soutien de son club et de son employeur, il triomphera des obstacles.

Nous le félicitons, tant pour ses performances que pour son exemplarité, et lui souhaitons encore beaucoup de succès !



CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Dimanche 27		9h30	CUSTINES
Dimanche 4 octobre		9h30	MALLELOY PONT A
Dimanche 11	(Confirmations)	10h30	MOUSSON
Dimanche 18		9h30	CUSTINES
Dimanche 25		9h30	BOUXIERES
Dimanche 1 ^{er} novembre	Toussaint	9h30	CUSTINES
Lundi 2	Défunts	18h30	CUSTINES
Dimanche 8		9h30	CUSTINES
Mercredi 11	Armistice 1918		BOUXIERES
Dimanche 15		9h30	BOUXIERES
Dimanche 22		9h30	MALLELOY
Dimanche 29		9h30	CUSTINES
Dimanche 6 décembre		9h30	MALLELOY
Dimanche 13		9h30	BOUXIERES
Dimanche 20		9h30	CUSTINES
Jeudi 24	Messe des familles	18h30	POMPEY
	Messe de la nuit de Noël	22h30	BOUXIERES
Vendredi 25	Messe du jour de Noël	9h30	CUSTINES
Dimanche 27		9h30	MALLELOY

Site de la paroisse :

www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH (tél 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

ETAT CIVIL

Naissances :

Anne-Charlotte FRANCOIS

née le 18/07/2015 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS



Mariage :

Loïc HAEBERLE et Estelle BELLO

le 13/06/2015 à MALLELOY

Yoann GRANGE et Anne-Sophie HERVÉ

le 20/06/2015 à MALLELOY

Johnatan ROLLIN et Fanny CORVISIER

le 04/07/2015 à MALLELOY

Michaël CREMER et Emilie BOTOLO MONGUMU

le 04/07/2015 à MALLELOY

Gregory DESSEAUX et Clémentine SAUNIER

le 11/07/2015 à NONHIGNY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

Décès :

Guillaume RAMBOURG

le 26/05/2015 à Blâmont

Richard MAXANT

le 26/06/2015 à Malleloy

Alain GODEFROY

le 16/07/2015 à Vandoeuvre-lès-Nancy

Mickaël LOUIS

le 18/07/2015 à Nancy

Jeanine BAUDOT née BARTHE

le 03/08/2015 à Faulx

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES

VACANCES SENIORS

3 personnes ont participé à ces vacances : une personne est partie à l'Ile de Ré et deux autres personnes à Evian. Chacun a été ravi de son séjour.

Pour les seniors et à partir de 60 ans, nous réitérerons ces vacances pour l'année prochaine.

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Les dossiers pour l'attribution de Cartes Nationales d'Identité sont à remplir en Mairie. Se munir de :

- la copie intégrale de votre acte de naissance,
- 2 photos récentes de format 3,5 cm x 4,5 cm identiques,
- 1 justificatif de domicile récent,
- votre ancienne carte d'identité,
- dans le cas d'une perte ou d'un vol de carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : **mon.service-public.fr**

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

VIGNETTE DE DECHETTERIE

Les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

INFORMATIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables	8h30-12h et 14h30-19h30
Samedis	9h-12h et 15h-19h
Dimanches et jours fériés	10h-12h

PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Flèche noire (à droite).

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires.

En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT NOUVELLE TARIFICATION

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135 €.

AVIS AUX DETENEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention. La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site www.bassinpompey.fr Rubrique « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23.

TRI SELECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie.

Verre : une benne se situe à côté du terrain de foot et une autre à côté de l'école.

Vêtements : une benne à côté de l'école.

Déchets biodégradables : des sacs verts sont à votre disposition toute l'année en mairie.

Déchets recyclables : des sacs transparents sont à votre disposition toute l'année en mairie.

Bouchons de liège : un bac se situe à côté de l'école.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

PILES USAGEES

En mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

BIODEGRADABLES

La collecte des déchets biodégradables (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) se fait tous les **jeudis**. Les bacs sont à sortir **la veille c'est-à-dire le mercredi soir**.

A compter de décembre et jusqu'à la fin mars, les déchets verts seront ramassés tous les 15 jours (semaines impaires).

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

MUTUALISATION

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les poubelles publiques situées sur nos chemins de promenade ainsi que dans le village, sont vidées par le Bassin de Pompey.

LE RELAIS ASSISTANT(E)

MATERNEL(LE)

« LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le

salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique : 03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

L'EST REPUBLICAIN

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur **www.estrepublicain.fr** cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

LES ELECTIONS REGIONALES 2015

Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin d'élire les 13 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'Assemblée de Corse, de Guyane et de Martinique pour un mandat de 6 ans.

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire jusqu'au 30 septembre 2015 pour participer à cette élection.

Assesseurs :

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote, tout électeur inscrit sur la Commune peut se porter volontaire pour devenir assesseur. Si vous êtes intéressé, venez-vous inscrire en Mairie.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

PEDT

Le 5 juin 2015, un PEDT a été signé par le Maire, le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le Directeur Académique des services de l'Education Nationale et la Directrice de la Caisse des Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

Il s'agit entre autre d'une Collaboration qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine éducatif sur la commune.

SITE INTERNET

Nous avons désormais un site internet

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

BASSIN DE POMPEY

Changement de bacs

Le Bassin de Pompey va procéder progressivement au remplacement des bacs d'ordures ménagères. A partir de mi-septembre, un technicien agréé procédera à la reprise des anciens bacs gris à couvercle bleu sur les communes de Frouard et Pompey dans un premier temps, puis progressivement dans les autres communes. A terme, l'ensemble du territoire sera concerné. Les nouveaux bacs permettront à l'avenir la mise en place d'une tarification incitative prévue par la législation et adoptée par l'assemblée communautaire en février dernier.



Informations complémentaires au 03.83.49.81.53 ou sur environnement@bassinpompey.fr

TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES Déclaration de travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DITC) : Indispensables pour votre sécurité.

En cas de travaux à proximité de lignes électriques (domaine public ou privé) une DT-DITC est obligatoire :

- La déclaration de projet de travaux (DT) est réalisée par le maître d'ouvrage ;
- La déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) est réalisée par l'entreprise intervenante.

En réponse à ces deux documents ERDF transmettra les consignes de sécurité et les plans de réseau nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Tous les documents sont accessibles sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr OU au 03-83-15-63-94.

ELAGUER EN TOUTE SECURITE



Il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue. L'entreprise d'élagage doit, avant de réaliser le chantier, rédiger une Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

ERDF pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.

Quelles sont les conséquences pour le propriétaire en cas de défaut d'élagage ?

Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par ERDF en cas de chute d'arbre sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture
au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi
de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit
sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

mairie.malleloy@gmail.com

DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux
particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

Fermeture à 18h

du 15/11 au 15/03

POINT TRI :

VERRE

- Rue de la gare
- Route de Faulx,
- A côté du terrain de
football

VETEMENTS rue de la Gare

COMPOSTERIE :

Champs Mougenot – RD907

Sur la droite à la sortie
de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h

du 16/04 au 14/10 de 8h à
16h

GENDARMERIE

de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police Secours = 17

PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour
8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

LA POSTE

Lundi, mercredi, jeudi et

vendredi 8h30-12h/14h-17h

Mardi 9h-12h/14h-17h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint
Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 **Malleloy**

☎ 03.83.24.27.13

PHARMACIES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

54670 Custines

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

54670 Custines

☎ 03.83.24.33.88

MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

et

Denis EVRARD et

Raphaël PTAK

15, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.49.37.49

MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

et

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48